

## Ouverture de la campagne de bourse des collèges 2021-2022

La campagne de bourse des collèges 2021-2022 est ouverte du :

**02 septembre au 21 octobre 2021.**

La demande se fait **prioritairement en ligne**, en se connectant au portail Scolarité-Services, à l'aide de votre compte EDUCONNECT .



- **Une seule demande de bourse pour tous les enfants scolarisés dans le même collège**
- **Une seule demande de bourse pour toute la scolarité de vos enfants au collège** : en donnant votre consentement pour l'actualisation de vos données fiscales
- La **fiabilité des données** : la récupération de vos données fiscales nécessaires à l'instruction du dossier se fait automatiquement dès lors que vous avez renseigné les références de votre avis d'imposition
- La possibilité de connaître une **estimation de la bourse à la fin de la saisie**

### IMPORTANT

**Seul le responsable légal défini comme tel dans la base élève peut accéder au téléservice** ; c'est le responsable légal financier (celui qui paie la demi-pension et effectue la demande de bourse) ; dans ce cas, le deuxième responsable ne pourra plus faire de demande en ligne.

En cas de double demande, une en ligne et l'autre en version papier, il sera demandé aux responsables de se mettre d'accord (par écrit) car **une seule demande de bourse peut être présentée pour un élève.**

Vous trouverez sur le site : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college> :

- un tutoriel pour effectuer la demande de bourse en ligne,
- des informations sur la demande de bourse, les plafonds de ressources et les montants des bourses
- ainsi qu'un simulateur de bourse.

En cas de difficulté de connexion, prendre contact avec le Collège, Service de gestion : 02 62 53 53 88 ; une aide vous sera apportée.

La Principale,  
D. GEORGES